POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 257

février 2015 - 6 €

SAISONNIERS : DES MÉTIERS AUSSI PRÉCAIRES QU'INDISPENSABLES

Les représentants montagne des conférences territoriales de l'action publique sont désignés

DR

◀ L'Association entendue sur les besoins en formations biqualifiantes

◀ Entretien avec Louis Nègre : « L'ouverture à la concurrence va stimuler la SNCF »

NUMÉRO 257
FÉVRIER 2015

À LA UNE : En dépit de plusieurs rapports et de nombreuses initiatives, la situation des travailleurs saisonniers reste difficile sur plusieurs points : emploi, formation, droit du travail, sécurisation des parcours, logement, transport, vie familiale… Dans son dossier mensuel, *PLM* donne la parole aux acteurs du secteur, en constante augmentation, et répertorie les solutions qui permettraient d'améliorer le statut et la vie quotidienne des saisonniers.

Photo : Savoieleysse/Fotolia

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

ÉDITORIAL | LAURENT WAUQUIEZ, *président de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

ASSEMBLÉE NATIONALE

ENCOURAGEONS LA SAISON CONTINUE

« Alors que "la" saison s'apprête à battre son plein avec les vacances de février, les aléas de l'enneigement, et le lancement récent du pôle d'excellence montagne, nous amènent à nous interroger sur la stratégie à emprunter pour adapter l'offre montagnarde aux défis de l'époque. Pris en épingle entre les effets multiples du changement climatique et l'évolution des demandes souvent exigeantes de la clientèle, le tourisme de montagne n'a pas d'autre choix que se repenser en profondeur pour réussir sa mutation. L'ANEM avait été précurseur, pour ne pas dire visionnaire, en choisissant de se saisir, il y a maintenant plus de sept ans, de la question du changement climatique sous l'intitulé "La montagne 365 jours par an".

Entrepreneurs et employeurs, travailleurs pluriactifs et saisonniers, résidents permanents et vacanciers, nous avons tous à gagner d'une stratégie touristique montagne qui mise sur une diversification harmonieusement répartie sur l'ensemble des quatre saisons.

Au cœur de ce dispositif, les saisonniers ont une place déterminante. Leur régime requiert notre vigilance permanente pour éviter les écueils de la marginalisation et de la paupérisation, et qu'ils puissent accéder à un statut à part entière, à l'égal des autres catégories de travailleurs. Notre persévérance à défendre l'indemnisation du chômage technique en cas d'absence de neige en début de saison en est une parfaite illustration. C'est dans cet esprit que nous leur consacrons le dossier de ce numéro de *PLM*, affirmant ainsi notre détermination à poursuivre notre engagement à leurs côtés. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

Profession saisonnier…

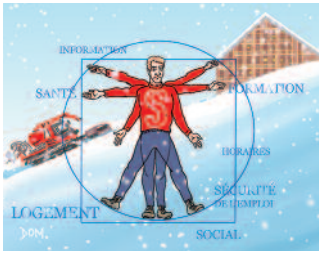

- Marie-Noëlle Battistel : «Les travailleurs saisonniers ont besoin de notre aide»
- Repères
- Les deux faces du métier de saisonnier
- Questions à Valérie Lalfer : «Tous les saisonniers ne sont pas égaux»
- Saint-Lary-Soulan se bouge pour les saisonniers
- Matthias Fekl : «Mobiliser tous les ministères»
- Tribune à Antoine Fatiga : «Le temps de la mise en œuvre des solutions doit arriver»
- Pas toujours facile d'être employeur de saisonniers

3 ACTUALITÉ
L'ANEM désigne les représentants de la montagne dans les conférences territoriales de l'action publique
Philippe Lebrasseur à la tête du nouveau pôle d'excellence «montagne»
Etude sur l'accidentologie des sports de montagne
La caisse d'épargne Rhône-Alpes et les trophées économie montagnarde

4 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

5 L'ENTRETIEN AVEC LOUIS NÈGRE
« L'ouverture à la concurrence va stimuler la SNCF »

6 ENVIRONNEMENT
Derniers réglages pour préfigurer l'Agence française de la biodiversité
Vers plus de démocratie participative dans l'élaboration des grands projets

12 TOURISME
Les maires de stations consultés sur la compétence promotion du tourisme
Les nouvelles tendances au menu des rencontres de Grand Ski
Un début de saison compliqué par la météo

13 FINANCES
Retour sur la seconde loi rectificative 2014 et la loi de finances pour 2015

AGRICULTURE
Les coûts de l'installation en agriculture s'alourdissent

14 ÉCHOS DU PARLEMENT

15 VIE DE L'ANEM
L'Association entendue sur les formations biqualifiantes
La Poste entame sa onzième année de partenariat avec les élus
L'élu du mois: Alain Duran, maire d'Arnave, sénateur de l'Ariège

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Fala
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : février 2015

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

L'ANEM désigne les représentants de la montagne dans les CATP

Créées par l'article 4 de la loi MAPTAM [1], les conférences territoriales de l'action publique (CTAP) doivent dans chaque Région servir de cadre à la coordination des compétences entre collectivités.

Les CTAP comprennent des membres désignés d'office, les présidents des conseils généraux et du conseil régional, ainsi que les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 30 000 habitants, et d'autres devant faire l'objet d'élections. Ces nouvelles instances sont en cours de constitution en vertu du décret du 22 septembre 2014 relatif aux modalités de désignation des représentants des communes et des EPCI. Concrètement, il est procédé à l'élection dans chaque département de la Région, d'un représentant des EPCI de moins de 30 000 habitants, d'un représentant des communes de plus de 30 000 habitants, d'un représentant des communes entre 3 500 et 30 000 habitants, et d'un représentant des communes de moins de 3 500 habitants. S'agissant du représentant des communes et des EPCI de montagne, conformément au décret, ce représentant est désigné sur proposition de l'ANEM *(voir la liste ci-dessous)*.

(1) Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

REPRÉSENTANTS DES MAIRES OU PRÉSIDENTS D'EPCI DE MONTAGNE AU SEIN DES CTAP

Alsace	Jacques Cattin	Maire de Vœgtlinshoffen (68)
Aquitaine	Jean Arriubergé	Maire de Haut-de-Bosdarros (64)
Auvergne	Philippe Brun	Maire de Les Estables (43)
Bourgogne	Jean-Claude Nouallet	Maire d'Anost (71)
Corse	Jean-Baptiste Giffon	Maire de Bastelica (2A)
Franche-Comté	Annie Genevard	Députée, maire de Morteau (25)
Languedoc-Roussillon	Pierre Bataille	Maire de Fontrabiouse (66)
Limousin	Sophie Dessus	Députée, maire d'Uzerche (19), présidente de la communauté de communes de pays d'Uzerche
Lorraine	David Valence	Maire de Saint-Dié-des-Vosges (88)
Midi-Pyrénées	Alain Duran	Sénateur, maire d'Arnave (09), président de la communauté de communes de Tarascon
PACA	Joël Giraud	Député, maire de L'Argentière-la-Bessée (05)
Rhône-Alpes	Marie-Noëlle Battistel	Députée, maire de La Salle-en-Beaumont (38)
Guadeloupe		(à pourvoir)
Martinique		(à pourvoir)
La Réunion	Thierry Robert	Député, maire de Saint-Leu (974)

LA CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES ORGANISE SES TROPHÉES POUR L'ÉCONOMIE MONTAGNARDE

S'inscrivant dans le cadre de son programme en faveur du développement économique alpin et de la démocratisation de la pratique de la montagne, les « Trophées de la montagne française • Nouvelle définition », organisés par la Caisse d'Epargne de Rhône-Alpes, s'adressent à toutes les organisations intervenant en montagne, qu'il s'agisse de particuliers, de collectivités, d'entreprises ou d'associations. Ils visent notamment à accorder un surcroît de notoriété aux meilleures initiatives en faveur de la démocratisation des activités de montagne (prix Accessibilité), de l'environnement montagnard (prix Initiatives vertes), et de l'emploi en montagne (prix Economie). Les dossiers de candidature sont à remplir en ligne avant le 31 mars. La remise des prix fera l'objet d'une cérémonie qui se tiendra à Val-d'Isère (Savoie), le 20 avril, à l'occasion du SkiDebrief spécial Printemps du ski.
plus d'info : www.lamontagnenouvelledefinition.fr

PHILIPPE LEBRASSEUR À LA TÊTE DU NOUVEAU PÔLE D'EXCELLENCE « MONTAGNE »

A l'occasion de la 24e édition du salon Grand Ski *(voir en page 12)*, le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, à la Promotion du tourisme et aux Français de l'étranger, Matthias Fekl, a lancé le pôle d'excellence « Montagne » et annoncé qu'il sera piloté par le président-fondateur de la société de promotion du tourisme Orex-Loisirs, Philippe Lebrasseur.

S'inscrivant dans la stratégie issue des Assises du tourisme de juin 2014, le pôle « Montagne » aura pour objet de développer l'attractivité touristique autour de marques phares et de thématiques porteuses sur l'ensemble du territoire français. L'une des priorités du pôle sera de poursuivre le renforcement de la saison d'été en accompagnant les stations de montagne dans la reconsidération de leur modèle, afin de proposer un tourisme moins dépendant de la neige et une offre mieux étalée sur l'ensemble des quatre saisons.
Parce qu'en l'espace de cinquante ans, la montagne française a perdu dans l'ensemble 40 % de neige en moyenne altitude (1300 m), les stations de montagne doivent aujourd'hui repenser leur modèle. Par ailleurs, si la France se place en tête des destinations pour la pratique des sports d'hiver, avec le premier domaine skiable d'Europe, la saison estivale reste problématique. Bien que les touristes soient plus nombreux durant l'été qu'en hiver, les retombées économiques sont plus faibles et la clientèle internationale moins bien représentée. L'optimisation de l'offre touristique des stations sur l'ensemble de l'année constitue ainsi tout l'enjeu du pôle d'excellence.
Philippe Lebrasseur entamera sa mission par la consultation des acteurs du tourisme, afin de proposer une feuille de route, d'ici le mois d'avril 2015. Celle-ci devrait contenir un plan d'action et deux ou trois projets fédérateurs qui permettront de rendre la thématique plus visible et de mieux structurer le tourisme en montagne.

ÉTUDE SUR L'ACCIDENTOLOGIE DES SPORTS DE MONTAGNE

Un collectif de chercheurs, soutenu par la fondation Petzl [1], vient de réaliser une étude sur l'accidentologie des sports de montagne. Celle-ci passe en revue tous les sports pratiqués en montagne sur la base des données statistiques existantes, alimentées par les secouristes, les fédérations sportives, le Système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM), l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches.
S'il ressort des conclusions que le massif du Mont-Blanc est un point névralgique de l'accidentologie, avec 30 % des décès enregistrés, dont près de la moitié en alpinisme, elles confirment aussi que 65 à 70 % des cas d'accidents traumatiques sont liés à des chutes dans le vide lors de descentes sur des pentes de 36 à 45 degrés.
Plus curieux, l'étude révèle aussi que les accidents graves ou mortels concernent souvent des skieurs ou des randonneurs locaux disposant a priori de connaissances, du simple fait que le risque d'encourir un accident est proportionnel au nombre de sorties en montagne. Cette conclusion va à l'encontre de l'idée reçue qui prévalait jusqu'ici « que les accidents de ski mortels étaient dus principalement à l'inexpérience, au manque de capacités techniques, voire à l'inconscience du danger ».
L'étude se poursuit pour cerner plus finement les scénarios accidentels, dont les premiers résultats sont attendus en 2016.

(1) Petzl est une marque française de lampes frontales et de matériel pour l'escalade, l'alpinisme, la spéléologie et les travaux en hauteur, basée à Crolles (Isère). La fondation a été créée en 2005 par Fernand Petzl, explorateur spéléologue renommé.

ARCHIVE / FOTOLIA

Paradoxalement, les accidents de ski les plus graves concernent surtout des skieurs avertis.

JURA : UN NOUVEAU BÂTIMENT AUX HÔPITAUX-VIEUX POUR LES AMATEURS DE SKI NORDIQUE

DR

Dans le cadre du contrat de station du Mont d'Or et des Deux Lacs, et dans l'optique de renforcer l'attractivité touristique du Doubs et promouvoir les activités nordiques, un bâtiment d'accueil a été réalisé aux Hôpitaux-Vieux. Cette construction de 300 m² est équipée d'une ossature en bois avec une toiture végétalisée. Ce lieu de vie et d'échange a été conçu pour recevoir tous les publics, les familles, les touristes et les sportifs dès cette saison. Cette réalisation a reçu le soutien financier de la Région Franche-Comté.
Plus d'info : www.franche-comte.fr

CORSE : LE PELOTON DE GENDARMERIE DE HAUTE MONTAGNE (PGHM) FÊTE SES 30 ANS

L'unité d'élite de la gendarmerie de haute montagne est passée d'un groupe de huit professionnels à dix-huit hommes formés à l'excellence. Etre un très bon alpiniste, un très bon secouriste, et un enquêteur, sont les trois grandes principales aptitudes qu'il faut avoir pour entrer au PGHM.
Ces gendarmes sont spécialement formés aux missions de secours, aux enquêtes judiciaires concomitantes et à l'exercice de la police administrative. Les conditions de travail ont également beaucoup évolué en trente ans et le nombre d'interventions a été multiplié par trois. Pas d'hélicoptère à disposition à l'époque, mais des cordées et des trajets à faire à pied, ce qui ralentissait la prise en charge des victimes.
Par ailleurs, l'équipement ne ressemblait en rien à celui dont les gendarmes disposent actuellement. Ils sont maintenant équipés de vêtements techniques légers, chauds et imperméables, de mousquetons en aluminium… Toutes ces avancées technologiques leur ont permis de gagner en efficacité, en rapidité et en mobilité, ce qui les expose moins longtemps aux risques.
Renseignements : PGHM de Corte, caserne Portette, 20250 Corte
tél. : 04 95 61 13 95

DR

ALPES : LA CANTINE SCOLAIRE DE RISOUL S'ASSOCIE À UNE CHEF ÉTOILÉE

La commune de Risoul a sollicité un chef étoilé pour redynamiser sa cantine scolaire. Elle applique déjà une politique importante en matière de développement économique local et de développement durable : achat de produits bio, locaux, circuits courts d'approvisionnement, mais aussi en matière de culture culinaire. Elle s'exporte sur le canton avec une production moyenne de 170 repas journaliers, pour un effectif de 65 élèves.

DR
Jimmy et Sharon Frannais, propriétaires et chefs du premier restaurant étoilé des Hautes-Alpes.

Ainsi, Sharon Frannais, première chef étoilée des Hautes-Alpes pour son restaurant à Briançon, a accepté de relever le défi. Le 26 janvier était la première étape de cette association. Toute l'équipe l'a accueillie, et les enfants ont ainsi pu déguster un repas d'exception.
Plus d'info : www.mairiederisoul.com

VOSGES : Le contrat de destination enfin signé

Le contrat de destination massif des Vosges a été officiellement signé (ainsi que les dix autres contrats de destination sélectionnés en France) à l'hôtel du Quai d'Orsay, le 16 décembre 2014, par le ministre des Affaires étrangères, le secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur et la secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Artisanat, en présence de l'ensemble des acteurs socio-économiques participant au projet.
L'objet de ces contrats quinquennaux est de fédérer les acteurs publics et privés d'un même territoire autour de thématiques identifiées afin de créer une offre touristique originale et homogène, à promouvoir tant en France qu'à l'étranger.
Celui des Vosges visera ainsi à accroître de 15 % le nombre de nuitées touristiques des clientèles étrangères, de 10 % les clientèles françaises, et à favoriser la création et le maintien de l'emploi local, en complément des activités industrielles.
Il s'inscrit également dans le prolongement de la mise en œuvre de la stratégie touristique qu'avait élaborée dès 2007 le comité du massif des Vosges autour de cinq filières (station vallée, site de visite, bien-être, itinérance, écotourisme) soutenue depuis 2011 par l'Etat et les collectivités partenaires dans le cadre de la convention interrégionale de massif.
Renseignements : Commissariat à l'aménagement des Vosges, tél. : 03 87 37 97 71

DR

PYRÉNÉES : LE CONSEIL GÉNÉRAL INITIE LES COLLÉGIENS AU SKI

Le conseil général des Hautes-Pyrénées et l'association Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement viennent de reconduire, pour trois ans, l'opération Montagne-Ski 2015, qui permettra à 2 500 collégiens des Hautes-Pyrénées de goûter aux plaisirs de la neige. Montagne Ski 2015 s'adresse aux élèves de 6e et 5e qui vont découvrir le milieu montagnard et apprendre à skier. Cette opération revêt également un caractère d'éducation à la montagne. Il s'agit de présenter le milieu montagnard et la montagne hivernale en particulier, ainsi que les règles de sécurité, de bon comportement sur les pistes et une information sur les métiers de la montagne.
A la suite de ces journées de ski, nombreux sont les jeunes qui ont souhaité continuer la pratique du ski. C'est l'avenir de la clientèle ski. L'Ariège et les Pyrénées-Atlantiques vont mettre en place très prochainement la même opération. Le conseil général assurant le transport vers les stations, et celles-ci offrant la gratuité des forfaits. Et toujours gratuitement, les loueurs fournissent le matériel aux collégiens et les écoles de ski mettent des moniteurs à disposition. Les moniteurs fédéraux et les enseignants encadrent les skieurs de niveau moyen et confirmé.
Plus d'info : www.cg65.fr

Vladislav Gajic/Fotolia

MASSIF CENTRAL : UN ACCÈS « TRIPLE-PLAY MULTIPOSTES » POUR TOUTE L'AUVERGNE D'ICI 2017

Pour mettre en œuvre leur schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) qui prévoit d'ici 2017 un accès « Triple-Play multipostes » (d'un débit minimum de 8 Mbit/s) sur l'intégralité du territoire régional, la Région Auvergne, ses quatre départements et ses six communautés d'agglomération ont signé le 22 décembre 2014, avec le Crédit Mutuel Massif central, un contrat de financement à hauteur de 10 millions d'euros.
L'Auvergne devrait devenir la première Région à déployer le très haut débit (THD) sur l'ensemble de son territoire. La technologie Fibre jusqu'au domicile (FTTH, *Fiber to the Home*) sera privilégiée afin d'en doter au moins 70 % de la population d'ici 2025, de même que l'accès au très haut débit pour les entreprises, notamment pour les zones d'activité économique, ainsi que les secteurs prioritaires de l'enseignement/formation, de la santé, et plus largement des sites publics du territoire régional.
Renseignements : Conseil régional d'Auvergne, tél. : 04 73 31 85 85

Louis Nègre : « L'ouverture à la concurrence va stimuler la SNCF »

Maire de Cagnes-sur-Mer et sénateur des Alpes-Maritimes, Louis Nègre est un spécialiste et un fervent défenseur du transport ferroviaire. Il fait partie de la commission Mobilité 21, chargée de gérer les projets du Schéma national des infrastructures de transport (SNIT), dont les propositions ont été étudiées par le gouvernement Ayrault.

DR

Louis Nègre fait le point sur l'avancée des futurs grands équipements. Il attend également beaucoup de l'ouverture à la concurrence dont il souligne qu'elle devra être maîtrisée et se justifier.

PLM : Où en est la planification des futurs grands équipements ferroviaires ?

Louis Nègre : Le Lyon-Turin et la traversée des Pyrénées sont des dossiers extrêmement lourds où l'on parle en dizaines de milliards d'euros, et dont les travaux, dans le meilleur des cas, vont s'étaler sur une quinzaine d'années. Pour la ligne Lyon-Turin, les accords ont été passés entre les Etats qui vont désigner un promoteur, lequel pourra, à terme, engager les travaux. L'Europe a confirmé qu'elle subventionnera le projet à hauteur de 40 %. Je suis optimiste sur ce dossier-là, sachant néanmoins qu'il reste un problème de financement non négligeable, même s'il y a une volonté de l'Etat français et de l'Etat italien d'aboutir, ce qui est fondamental en cette période de basses eaux financières actuelle.

PLM : Et pour le franchissement des Pyrénées ?

L.N. : C'est également un dossier transeuropéen. Il est structurant pour l'Europe et pour la France, il est donc très important, mais il y a le principe de réalité. Aujourd'hui, et au moins jusqu'en 2030, nous n'avons pas dégagé de crédits suffisants.

PLM : Quel est l'état de la desserte ferroviaire en montagne ?

L.N. : Je n'ai pas été alerté de difficultés spécifiques. Récemment, j'ai cependant été saisi de problèmes sur la ligne Nice-Cuneo, menacée de disparaître, alors qu'elle a plusieurs caractéristiques : elle est historique, elle traverse deux parcs nationaux, elle est en partie en montagne. Nous devons signer une convention qui nous donnera la possibilité d'engager des crédits de vingt-neuf millions d'euros qui permettront de consolider cette ligne. Il faudra ensuite trouver un financement supplémentaire de l'ordre de 60 millions d'euros pour lesquels les collectivités seront invitées à s'associer.

« Le service rendu par les autocars devra être de réelle qualité. »

PLM : On s'aperçoit que l'autocar est de plus en plus utilisé pour suppléer le transport ferroviaire. Qu'en pensez-vous ?

L.N. : Nous ne sommes pas défavorables à l'autocar. C'est une ouverture à une concurrence qui nous paraît positive. Je dirais même qu'elle est particulièrement opportune. Cette concurrence devrait stimuler la SNCF qui devra ensuite offrir un meilleur service à l'usager du train. A cet égard, nous n'allons pas vers l'inconnu. On a constaté ce phénomène en Allemagne. Deuxièmement, l'ouverture à la concurrence permettra d'aller vers une clientèle qui, aujourd'hui, n'a pas les moyens de prendre le train, puisque l'autocar sera bien entendu moins cher sur les lignes où cette mutation se justifie. Enfin, il faudra que le service rendu par les autocars soit un service de réelle qualité, avec peut-être même l'accès aux technologies modernes de communication (par exemple le réseau Wi-Fi). Toutefois, je rappelle qu'il est clair que cette ouverture à la concurrence n'est pas une équipée sauvage. Elle devra être maîtrisée et se justifier.

PRIORITÉ AUX « TRANSPORTS DU QUOTIDIEN »

Alors qu'il était Premier ministre, Jean-Marc Ayrault avait confirmé qu'il faisait siennes les préconisations de la commission Mobilité 21. D'ici à 2030, priorité sera donnée à l'entretien et à la modernisation des réseaux ferroviaires et routiers existants, avec un effort budgétaire accru pour lancer quelques grands projets, dont la ligne TGV Lyon-Toulouse. Si Jean-Marc Ayrault a retenu le scénario le plus dynamique et le plus ambitieux de cette commission, les autres liaisons TGV envisagées sont renvoyées après 2030, tandis que le Lyon-Turin n'est pas inclus dans les arbitrages de Matignon.

ALEXEY PROSKOV/FOTOLIA

Derniers réglages pour préfigurer l'Agence française de la biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) devrait être créée par la loi-cadre sur la biodiversité, dont le texte viendra en première lecture en séance à l'Assemblée au printemps. Selon la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène Royal, l'AFB devrait entrer en activité avant la fin de l'année. Dans cette perspective, trois préfigurateurs ont été désignés en octobre 2014 pour accompagner sa mise en place.

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées, Olivier Laroussinie, le président du Muséum national d'histoire naturelle, Gilles Bœuf, la conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, chargée de la biodiversité à l'Association des Régions de France, Annabelle Jaeger, sont les trois personnalités nommées par la ministre pour mettre l'AFB[1] sur les rails. Ils sont chargés d'en définir les priorités et les modalités de fonctionnement, notamment au regard des collectivités.

Un premier rapport avait circonscrit les fondamentaux de la future agence, dont *PLM* avait rendu compte *(n° 239, juin 2013)*. Il est ainsi établi que l'AFB fédérera divers organismes et établissements en lien avec la biodiversité pour coordonner leurs missions afin de mettre en cohérence, renforcer leur visibilité, en réalisant par ailleurs certaines économies d'échelle.

A ce stade, il s'agit donc de peaufiner un certain nombre de questions restées en suspens, telles que la structuration territoriale effective de l'Agence, ou encore le périmètre exact de son rôle en matière de soutien à la recherche ou de suivi des mesures compensatoires d'atteinte à la biodiversité. De même, la mission devrait identifier les types

« Définir les priorités et les modalités de fonctionnement, notamment au regard des collectivités. »

de partenariats à développer avec les organismes extérieurs tels que l'Office national des forêts (ONF), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), les parcs naturels régionaux, les collectivités territoriales…

Certaines questions financières attendent des précisions. En effet, la loi de finances 2014 prévoyait de doter l'Agence française pour la biodiversité d'un budget de 221 millions d'euros dès sa création, abondé par deux sources de financement : la taxe affectée aux agences de l'eau, pour un montant de 186 millions d'euros (et 191 millions d'euros à partir de 2016), et un budget de l'Etat à hauteur de 35 millions d'euros. Une contribution dont plusieurs parlementaires ont demandé une augmentation rapide que pourrait encadrer le projet de loi de finances triennal 2015-2017.

Les propositions de préfiguration devraient en principe être remises à la ministre avant que ne reprenne le débat parlementaire sur le projet de loi-cadre sur la biodiversité.

(1) L'AFB devrait regrouper l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, les Parcs nationaux de France, l'Agence des aires marines protégées et l'Atelier technique des espaces naturels. Elle doit également intégrer la Fédération des conservatoires botaniques nationaux.

VERS PLUS DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS L'ÉLABORATION DES GRANDS PROJETS

Lancé en 2013 à l'occasion d'états généraux, le chantier de la modernisation du droit de l'environnement a été confié au Conseil national de la transition énergétique (CNTE), s'appuyant depuis septembre 2014 sur une commission spécialisée et sept groupes de travail. L'un d'entre eux est consacré à la participation du public et a fait part de ses premières propositions lors de la réunion du Conseil du 6 janvier qui en a débattu.

L'insuffisance des consultations publiques jugées trop tardives au regard de l'avancement des projets, la longueur et la multiplication des procédures devraient faire l'objet de propositions d'améliorations. Ainsi, pourrait être préconisée une autorité indépendante chargée d'organiser des débats publics en amont, que les citoyens ou leurs représentants pourraient saisir.

Les propositions qui résulteront des travaux du Conseil national de la transition énergétique devraient trouver leur place, soit dans la loi-cadre sur la biodiversité, soit dans un projet de loi spécifique.

Profession saisonnier…

ASSEMBLÉE NATIONALE

« Les travailleurs saisonniers ont besoin de notre aide »

Lors de la rédaction de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, l'ANEM avait soutenu les mesures en faveur des travailleurs saisonniers et des pluriactifs. Les débats avaient été alimentés par les réflexions menées antérieurement par l'Association dans le cadre de la préparation d'une proposition de loi. Ainsi, on retrouve dans le texte vingt-deux dispositions (articles 49 à 71), qui présentent certaines avancées, parmi lesquelles l'identification de l'activité principale, le régime des conjoints collaborateurs, etc.

Malgré cela, certains problèmes demeurent, et l'ANEM reste vigilante pour proposer des solutions, comme lors des Assises du tourisme qui se sont déroulées de novembre 2013 à juin 2014.

Les suggestions portent essentiellement sur les points suivants :

La stabilisation des périodes de travail des saisonniers, en favorisant le recours aux tiers employeurs, comme les groupements d'employeurs, qui permettent de professionnaliser la gestion des ressources humaines et qui favorisent le maintien de l'emploi sur le territoire.

La formation, en adaptant les périodes de formation aux contraintes du secteur, les renforçant en intersaison et en rendant possible la suspension de l'alternance pendant l'exercice d'une activité liée à la saison.

L'amélioration des conditions de vie, en encourageant la création de maisons des saisonniers, mais aussi en favorisant l'accès des personnels au parc locatif social, en intégrant dans tout nouveau programme immobilier de loisir et de réhabilitation un quota qui leur est réservé.

Marie-Noëlle Battistel,
secrétaire générale de l'ANEM, députée de l'Isère

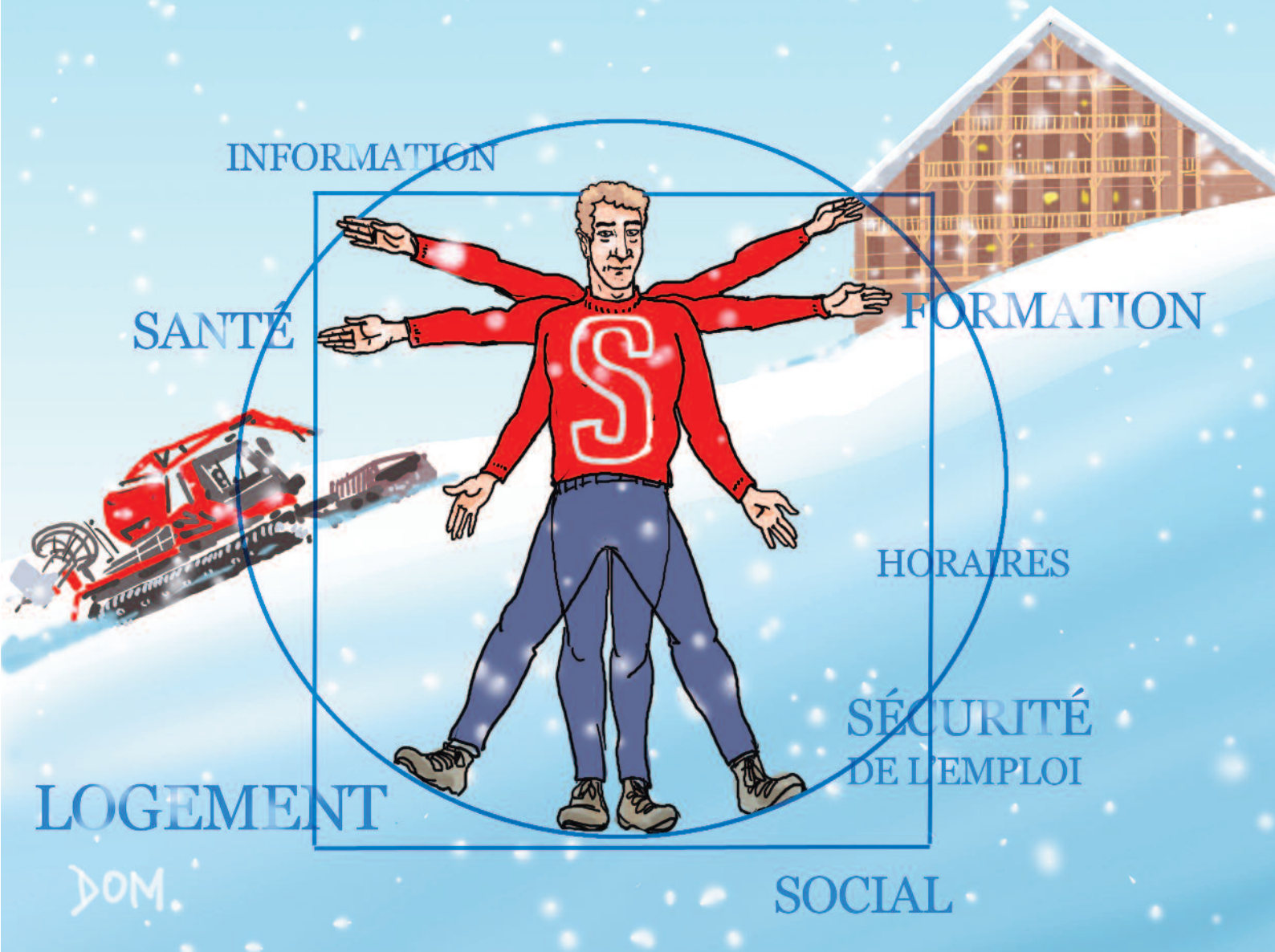

A plus ou moins long terme, être saisonnier peut être une bonne solution pour entrer dans la vie active, pour gagner en expérience, voire pour trouver ou retrouver un emploi quand on est au chômage, fournir un revenu aux seniors en difficulté, ou améliorer leur retraite. Quel que soit leur domaine d'activité, les travailleurs saisonniers sont, en tout cas, indispensables à l'économie des secteurs souvent marqués par une activité temporaire : hôtellerie, restauration, agriculture, commerce, transports, etc. Le statut de saisonnier n'en reste pas moins précaire en dépit de plusieurs rapports – notamment ceux de l'ancien ministre Anicet Le Pors, du député des Vosges François Vansson et du président du conseil d'administration de Pôle emploi, François Nogué – qui ont formulé des propositions en matière de pluriactivité, de sécurisation des parcours professionnels, de formation et de conditions de vie.

Les deux faces du métier de saisonnier

On peut être toute sa vie saisonnier et être heureux, mais l'inverse est tout aussi vrai. On peut être saisonnier, vivre au bon air de la montagne, profiter de vues superbes et d'un environnement sain, mais être miné par une multiplicité de problèmes.

Les cloches de l'heure d'hiver et de l'heure d'été ont, pour les saisonniers, une tout autre résonance. Pour eux, il ne s'agit pas seulement d'avancer ou de reculer la petite aiguille de leur horloge biologique, mais de s'adapter plusieurs fois par an à de nouvelles vies et de s'organiser en conséquence. L'hiver, Romain est « shaper » dans une station alpine. Il modèle la neige pour les nouvelles pratiques de glisse. Et l'été, il travaille aux installations de télécabine. « Romain s'épanouit dans ce qu'il fait et il aurait du mal à se projeter autrement qu'en saisonnier », confie son épouse.

Un quotidien enviable ? Pas toujours. Etre la compagne d'un saisonnier n'est déjà pas une sinécure. Marie a un emploi à temps plein dans la vallée, à une vingtaine de kilomètres de la station, un trajet qu'elle doit faire deux fois par jour en toutes circonstances et par toutes conditions climatiques. « Nous ne sommes pas les plus malheureux des saisonniers, mais nous ne pouvons qu'être solidaires de ceux qui ont moins de chance que nous, dit-elle. Pour la majorité d'entre eux, les galères sont nombreuses. »

De fait, le saisonnier est un peu comme l'oiseau sur la branche : par beau temps, tout semble aller presque bien mais tout nuage est parfois un avis de tempête. « Parmi les difficultés que rencontrent beaucoup de travailleurs saisonniers, la recherche d'emploi, de logement et de rebonds d'une saison à l'autre sont la face la plus visible de l'iceberg », rappelle Marc, perchiste dans les Vosges. « Nous devons aussi nous tenir informés du droit du travail et de ses modifications, des évolutions de notre protection sociale, et concilier notre activité de saisonnier avec notre vie familiale. »

Pierre et Léa, tous deux moniteurs de ski en Maurienne, ont un petit garçon de sept ans, Ulysse. Leurs salaires, de 1 800 à 2 000 euros chacun par mois de travail, ne sont pas négligeables et ils envisageaient même d'acheter un appartement dans la station au-dessus de Nice où ils exercent depuis

CandyBox Images/Fotolia

« Certaines de nos professions ne supportent pas la moindre faiblesse physique. »

REPÈRES

- Un emploi saisonnier concerne la réalisation de travaux relatifs au rythme des saisons (emplois liés au tourisme, travaux agricoles, vendanges, etc.) ou au mode de vie collectif (vacances scolaires).
- Le travailleur saisonnier peut être recruté sous contrat à durée déterminée ou sous contrat de travail intermittent.
- Comme pour les autres contrats, la durée normale de travail est fixée à trente-cinq heures. Cependant, elle peut être aménagée. La limite à ne pas franchir est de quarante-huit heures de travail hebdomadaire.
- L'Association des lieux d'accueil des travailleurs saisonniers (ALATRAS) estime à 1,6 million le nombre de travailleurs saisonniers et pluriactifs, dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme ou de l'animation, mais il n'existe pas d'indicateurs vraiment précis à l'échelle nationale.
- Pour être complet, il convient d'ajouter à cette évaluation les travailleurs indépendants travaillant à la saison, les autres secteurs d'activité hors tourisme, et les emplois saisonniers induits, comme les services à la personne.
- Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) font état de trois principales catégories de saisonniers du tourisme : les professionnels mobiles (20 %), ayant fait une école hôtelière ou des études relatives aux métiers du tourisme ; les pluriactifs locaux (20 %), généralement peu qualifiés ; et les jeunes à la recherche d'un premier emploi (60 %), ou occasionnels (jobs d'été ou de vacances). Plus de trois cents stations de sports d'hiver (dans les Alpes, le Massif central, la Corse, le Jura, les Pyrénées, les Vosges) emploient des saisonniers.
- Selon une étude de la sous-direction du tourisme[1], 51 % des saisonniers d'hiver sont âgés de moins de 25 ans.

(1) Rattachée à la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS).

QUESTIONS À VALÉRIE LALFER, *directrice de Pôle emploi à Briançon (Hautes-Alpes)*

DR

« Tous les saisonniers ne sont pas égaux »

Valérie Lalfer souligne que si les saisonniers au chômage n'ont plus d'indemnisation réduite par rapport aux autres chômeurs, ils pâtissent encore de nombreux handicaps.

PLM : Avez-vous autant de difficulté à remettre les saisonniers dans l'emploi que les autres chômeurs ?

Valérie Lalfer : Les saisonniers ne forment pas une catégorie professionnelle bien identifiée. Ce sont des personnes qui sont moins loin de l'emploi que celles qui sont au chômage depuis plus d'un an ou davantage.

Le saisonnier est quelqu'un qui a un contact régulier avec le monde de l'entreprise, avec les rythmes du travail, avec les codes et les règles qui vont avec. Il arrive seulement qu'il ait fait le choix de rester dans l'emploi saisonnier plutôt que de trouver un emploi en contrat à durée indéterminée. Il compense alors la précarité par un aménagement du temps de travail qui lui convient. C'est souvent le cas lorsque les salaires sont satisfaisants.

PLM : Au niveau de Pôle emploi, faites-vous un distinguo entre les saisonniers ?

V. L. : Tous les saisonniers ne sont pas égaux. Ceux qui font la saison d'été au bord de la mer et celle d'hiver à la neige représentent une frange minoritaire. Aujourd'hui, le saisonnier est plutôt quelqu'un d'environ 40 ans, complètement installé sur le territoire où il a ses repères. Il est marié, ses enfants sont scolarisés, il travaille l'hiver en station, et l'été, soit dans l'intérim, soit dans le bâtiment, soit chez un charpentier, ou encore dans l'agriculture. Ces saisonniers ont souvent une activité indépendante et une activité salariée. Ils cotisent au régime général et à celui des indépendants. Cela conduit malheureusement à un empilement de règles avec lesquelles il leur est très compliqué de jongler. Du coup, on ne traite pas les dossiers en tant que personnes mais en tant que statuts de ces personnes. C'est regrettable.

PLM : Que peut-on faire pour améliorer la formation des saisonniers ?

V. L. : Un accord existe. Il est porté par l'organisme AGEFOS PME qui collecte, finance et conseille les petites et moyennes entreprises, ainsi que les très petites, et également leurs salariés, en matière de formation professionnelle. Cet organisme paritaire, qui est le relais des personnes entre l'entreprise et nous, les aide à monter leur dossier de formation lorsqu'elles recherchent un emploi.

« Les banques ne font pas de prêt quand on n'est pas en contrat à durée indéterminée. »

Nito/Fotolia

une dizaine d'années. Mais le crédit leur a été refusé. « Les banques ne font pas de prêt quand on n'est pas en contrat à durée indéterminée », se désole Léa.

« Nous nous trouvons toujours en décalage par rapport aux vacances scolaires », renchérit une secouriste dans une station du Massif central. « Heureusement, il y a la famille pour nous venir en aide lorsque nous ne pouvons pas nous rendre disponibles pour partir avec nos enfants. »

Certains saisonniers rêvent de bénéficier d'un salaire à l'année et même de s'installer sur d'autres territoires afin de trouver une vie plus équilibrée qui leur offrirait davantage de perspectives d'évolution professionnelle et un véritable cocon familial. « Vivre en montagne, c'est notre choix », affirment pourtant nombre de leurs collègues prompts parfois à rempiler jusqu'à l'âge de la retraite, et peut-être au-delà.

Difficile cependant pour un saisonnier d'une quarantaine d'années de se projeter une ou deux décennies plus tard : « Certaines de nos professions ne supportent pas la moindre faiblesse physique », prévient un guide de haute montagne. « Les années passent et rien n'est vraiment stable », souligne un chef de cuisine. Autrement dit, pour l'instant ça va, mais qu'en sera-t-il plus tard ?

L'autre versant de la vie de saisonnier n'est pas enviable. En cas de coup dur, cela devient même très compliqué. Frein à l'emploi, déficit de formation, logements trop rares à des tarifs acceptables, manque de garantie d'une sécurité sociale professionnelle. La pente est rude, reconnaissent toutes les études. « Il existe des dispositifs pour promouvoir les parcours professionnels des saisonniers », avait soutenu Sylvia Pinel, alors ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, au congrès de l'ANEM en 2012. Mais ces dispositifs ne sont pas suffisants.

Deux ans après, si, de l'avis général, les saisonniers restent les rouages indispensables à la survie des entreprises qui les emploient, leur voix n'est pas toujours entendue et leurs besoins loin d'être satisfaits, en attendant une meilleure prise en compte de leurs conditions de vie. Christophe, venu de Moselle et saisonnier depuis une quinzaine d'années dans une station des Pyrénées, n'a que ce conseil à leur donner : « N'hésitez pas à bouger. Descendez dans la vallée et diversifiez-vous ! »

SAINT-LARY-SOULAN SE BOUGE POUR LES SAISONNIERS

On est en 1996. Jean-Henri Mir est maire de Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées) depuis cinq ans. Ancien joueur de rugby de haut niveau, il n'est pas homme à reculer devant l'obstacle. La situation des saisonniers est une de ses préoccupations depuis longtemps. « Il y a toujours eu beaucoup d'effets d'annonce et peu de résultats, déplore-t-il aujourd'hui. Nous avons voulu prendre le problème à bras-le-corps. » La commune a donc multiplié les initiatives.

Pas possible de toutes les énumérer, mais on retiendra la création d'une maison des saisonniers, un partenariat avec des communes de bord de mer basé sur un échange de saisonniers, un forum des saisonniers organisé depuis douze ans à Saint-Lary-Soulan, l'ouverture d'un guichet Initiative Pluriactivité Emploi (GIPE) destiné à construire la pluriactivité, ainsi que la naissance de Perennitas, un logiciel de gestion de la saisonnalité et de la pluriactivité sur un territoire donné et applicable à d'autres territoires.

C'est une base de données accessible sur Internet qui répertorie des informations sur les saisonniers, les employeurs, les offres d'emploi, les formations. « Les travailleurs saisonniers doivent être transversaux, résume Jean-Henri Mir. De notre côté, l'enjeu est leur mieux-vivre durant les quatre saisons d'activité de notre station de montagne. »

DR

MATTHIAS FEKL : « Mobiliser tous les ministères »

Ancien député de la deuxième circonscription du Lot-et-Garonne, Matthias Fekl est depuis le 4 septembre 2014 secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, à la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international. Il est également conseiller régional d'Aquitaine.

PLM : Que pensez-vous de la situation actuelle des saisonniers ?

Matthias Fekl : Selon des estimations récentes, le nombre d'emplois saisonniers dans l'ensemble des secteurs touristiques serait de l'ordre de 700 000, dont 400 000 dans l'hôtellerie et la restauration, avec des variations très fortes d'une région à l'autre. Nous savons également que les deux secteurs les plus concernés par l'emploi saisonnier et la pluriactivité sont les activités touristiques et l'agriculture. C'est donc un sujet auquel je suis particulièrement attentif.

En effet, en raison des particularités de leurs conditions d'emploi, les saisonniers rencontrent souvent des difficultés ayant trait à la formation professionnelle, à l'accueil, au logement et au respect du droit du travail, sans oublier l'accès à la culture et aux loisirs. Ces difficultés sont bien identifiées par les organisations professionnelles, tant patronales que syndicales.

PLM : Quelles solutions préconisez-vous ?

M.F. : Elles relèvent en premier lieu du dialogue social et des pouvoirs publics locaux (Régions et communes notamment). Plusieurs Régions, comme celles de Rhône-Alpes, Aquitaine et Bretagne, se sont d'ailleurs pleinement investies sur ce sujet pour améliorer la connaissance statistique de l'emploi saisonnier dans le secteur du tourisme, pour développer des solutions de logement, pour renforcer la formation ou pour soutenir des projets innovants imaginés par des groupements d'employeurs ou des filières professionnelles.

Certains acteurs ont ainsi fait le choix de mutualiser leurs efforts et créé des groupements d'employeurs, ce qui leur donne la capacité d'offrir des contrats à durée indéterminée (CDI) à des travailleurs saisonniers. C'est le cas dans l'Ouest avec RESO, un groupement d'employeurs spécialisé dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants.

En Rhône-Alpes, un groupement d'employeurs, sous l'impulsion du Pôle européen de recherche et d'ingénierie sur la pluriactivité et la saisonnalité (PERIPL) est en cours de création avec l'aide des ministères du Tourisme, de l'Emploi, et celle de la Région. Dans les Hautes-Pyrénées, le groupement d'employeurs de Saint-Lary-Soulan a été une structure pionnière.

Un CDI emploi-formation est par ailleurs expérimenté par la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) dans plusieurs Régions françaises (Bretagne, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais et Picardie). Un bilan de l'expérimentation est en cours de réalisation pour que d'autres secteurs puissent s'en saisir s'ils le souhaitent.

Les initiatives, nombreuses, sont soutenues par l'Etat qui accompagne également les deux centres de ressources sur l'emploi saisonnier et la mise en œuvre de logements pour les saisonniers, le PERIPL et l'Association des lieux d'accueil des travailleurs saisonniers (ALATRAS).

PLM : Quelles avancées peut-on attendre des dernières Assises du tourisme ?

M.F. : En juin 2014, ces assises, voulues par le ministre Laurent Fabius, ont permis aux acteurs publics et privés de partager un certain nombre d'expérimentations ou de bonnes pratiques. Grâce à elles, les acteurs de terrain ont ainsi pu formuler leurs attentes en matière d'accueil, de logement, de formation et d'accès à l'emploi. Un groupe de travail est désormais constitué en interministériel pour proposer des solutions globales pour ce premier semestre. Nous devons mobiliser tous les ministères si nous voulons parvenir à des résultats tangibles.

« Les deux secteurs les plus concernés par l'emploi saisonnier et la pluriactivité sont les activités touristiques et l'agriculture. »

HIGHWAYSTARZ/FOTOLIA

KZENON/FOTOLIA

TRIBUNE À ANTOINE FATIGA[1], *président de l'Association des lieux d'accueil des travailleurs saisonniers (ALATRAS)*

DR

« Le temps de la mise en œuvre des solutions doit arriver »

« Nous le savons. Sans qualité sociale, il ne peut y avoir de tourisme de bon niveau, de développement économique dans nos territoires. Une très grande partie de notre activité économique ne pourrait se produire sans les deux millions de saisonniers. Ils restent, malgré tout, trop souvent oubliés. Or, si nous voulons que la montagne soit une chance pour la République, comme ce fut proclamé lors du dernier congrès de l'ANEM à Chambéry, elle doit être une chance pour ceux qui veulent vivre et travailler au pays et surtout en montagne.

Rappelons-nous que, dans la loi Montagne, le chapitre IV prévoyait des décrets d'application pour à la fois faciliter la pluriactivité et la reconduction des contrats saisonniers. Trente ans après, le constat que nous faisons est que, mis à part dans quelques secteurs, la situation des saisonniers s'est plutôt dégradée.

Pourtant, nous ne comptons plus les rapports qui prennent en compte leurs difficultés. Ceux du président du conseil général de Savoie, Hervé Gaymard, en 1994, de l'ex-ministre Anicet Le Pors, en 1999, d'Alain Simon, chargé de mission, en 2003, du député François Vannson, en 2011, et celui de la mission conduite par François Nogué, président du conseil d'administration de Pôle emploi, en 2013, pour ne citer que les principaux. Chacun d'eux a mis en avant des solutions. Les trente et une propositions contenues dans le rapport d'Anicet Le Pors ont d'ailleurs été validées par le Conseil national de la montagne.

Lors du récent Festival international des métiers de montagne, la parole a été donnée pour la première fois à une centaine de saisonniers réunis à l'initiative de leur forum social. Une de leurs principales demandes est la sécurisation de leur avenir à travers la clause de reconduction automatique de leur contrat. Leur deuxième revendication rejoint le travail réalisé par l'association ALATRAS qui réclame que l'accueil des salariés et de leurs employeurs soit amélioré.

Si nous voulons que la montagne reste vivante, il faut pouvoir en priorité répondre aux besoins des saisonniers. C'est d'une urgente nécessité. Cela apparaissait d'ailleurs très bien dans le rapport de François Vannson, commandé par Laurent Wauquiez, alors secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, devenu président de l'ANEM en 2014. Atteindre cet objectif devrait être à notre portée en 2015. Je souhaite à cet égard que l'ANEM et les parlementaires de la montagne inscrivent le sujet des saisonniers à l'ordre du jour du prochain Conseil national de la montagne. »

(1) Antoine Fatiga est également conseiller régional Rhône-Alpes et vice-président de Rhône-Alpes Tourisme, en charge du tourisme social et solidaire.

Créée en 2007 et basée à Briançon (Hautes-Alpes), ALATRAS compte trente-cinq adhérents dont vingt-cinq maisons des saisonnalités. Cette association est chargée principalement de quatre missions : Elle assure une veille quotidienne (actualités juridiques et politiques) et l'observation des territoires (projets, pratiques, actions). Elle anime, met en réseau et essaime les pratiques. Elle pérennise et « duplique » les maisons des saisonnalités. Elle accompagne et aide à la prise de décision en étant un appui technique, professionnel et relationnel. ALATRAS est reconnue comme une structure experte au niveau national. Elle organise les rencontres nationales sur la saisonnalité et la pluriactivité (www.alatras.fr).

Pas toujours facile d'être employeur de saisonniers

Au contraire de ce que l'on pourrait croire, les difficultés actuelles pour trouver un emploi ne facilitent pas le recrutement de travailleurs saisonniers français. Dans certains secteurs, ils n'auraient ni la compétence ni la motivation souhaitées.

Dans l'hôtellerie et la restauration notamment, les employeurs sont devenus difficiles et cela se conçoit aisément. La qualité de l'accueil, du service et des produits proposés est d'autant plus déterminante que la concurrence est toujours plus rude à tous les niveaux de prix.

A en croire de nombreux hôteliers, ils ont pourtant de plus en plus de mal à recruter des saisonniers dans l'Hexagone. Ils sont pratiquement unanimes à souligner qu'il y a peu de candidats et que, le plus souvent, leur qualification est très insuffisante. Une situation que déplore Philippe Bertoli, propriétaire d'un établissement haut de gamme à Val-d'Isère, en Savoie, Le Christiania, qui emploie cinquante-sept saisonniers sur soixante-treize salariés et réserve pourtant à ses employés des logements de qualité. De toute évidence, les places sont bonnes : certains saisonniers sont fidèles au Christiania depuis trente-sept hivers, d'autres depuis sept ou huit ans.

> « De nombreux hôteliers disent qu'ils ont de plus en plus de mal à recruter des saisonniers dans l'Hexagone. »

Chaque année, Philippe Bertoli doit toutefois assurer le renouvellement de 25 % de ses saisonniers et il assure n'avoir d'autre choix que de se tourner vers une main-d'œuvre étrangère : « Nous avons maintenant un réseau européen de recrutement qui fonctionne notamment par le bouche-à-oreille, explique-t-il. Les saisonniers espagnols, allemands, tchèques, slovaques ou polonais sont d'anciens élèves d'écoles spécialisées dans l'hôtellerie ou la restauration. Ils parlent généralement bien le français et donnent entière satisfaction. »

La compétence : voilà où le bât blesse, confirment d'autres hôteliers. A Vars, dans les Hautes-Alpes, Marie-Pierre Risoul, responsable du chalet-hôtel Alpage, se plaint de « recevoir des CV de candidats qui n'ont aucune formation ». A Ghisoni, en Haute-Corse, le patron de l'hôtel Kirie déplore de découvrir parfois que l'un ou l'autre de ses saisonniers « ne sait rien faire ».

SÉCURISER L'EMPLOI SAISONNIER

La CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, FO, la FAGIHT[1] Domaines Skiables de France, et la Fédération professionnelle des entreprises du sport, engagés dans un dialogue social en partenariat avec le conseil régional de Rhône-Alpes et PERIPL[2], vont expérimenter un dispositif de sécurisation des parcours professionnels des saisonniers et de fidélisation utilisant les « tiers employeurs ». Cela devrait permettre aux employeurs d'embaucher des saisonniers en CDI dans des activités complémentaires et dans un même bassin de vie et, du même coup, contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre touristique en Rhône-Alpes.

(1) Confédération française démocratique du travail, Confédération française des travailleurs chrétiens, Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres, Force ouvrière, Fédération autonome générale de l'industrie hôtelière touristique.
(2) Pôle d'échange, de ressources et d'information sur la pluriactivité et la saisonnalité.

LES BONS CONSEILS DES MAISONS DES SAISONNIERS

Dans les maisons des saisonniers, espaces saisonniers ou maisons de la saisonnalité, les travailleurs saisonniers ou leurs employeurs s'informent sur toutes les questions liées à la recherche d'emploi, au logement, à la vie dans la station. « Sur les questions de logement, on voit que les employeurs ont fait des efforts, nous sommes moins sollicités », commente le directeur des Espaces saisonniers de Chamonix et de Megève, Emmanuel Dentin. « En revanche, nous sommes très fréquemment interrogés sur les particularités du contrat de travail saisonnier ou sur les droits à la formation à la fin du CDD. » On recense aujourd'hui près de quarante maisons de saisonniers et quinze autres sont en gestation.

Les maires de stations consultés sur la compétence promotion du tourisme

Le 8 décembre 2014, l'ANEM et l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) ont envoyé un courrier à l'ensemble des maires de stations afin de connaître leur position sur les articles relatifs à la compétence tourisme dans le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Le projet de loi prévoit dans ses articles 18 et 20 deux nouvelles compétences obligatoires pour les communautés de communes et d'agglomération, dont la promotion du tourisme par la création d'un office intercommunal. Ainsi, les offices des communes touristiques et des stations classées de tourisme seront transformés en bureau d'information de l'office intercommunal, sauf lorsqu'ils en deviennent le siège.

L'ANEM, alertée sur cette disposition, a ainsi décidé d'envoyer un courrier aux maires de stations, les réponses pouvant alors servir d'appui aux 274 parlementaires de montagne lors de l'examen du texte.

« Le transfert se justifie s'il y a un projet de territoire et une promotion collective, mais les situations diffèrent selon les territoires. »

L'Association a reçu de nombreuses réponses, dont un avis de principe voté en conseil municipal (commune de Châtel, en Haute-Savoie). La majorité des élus qui ont répondu sont défavorables au transfert automatique de la compétence promotion du tourisme aux intercommunalités.

En effet, une intercommunalité peut inclure plusieurs stations, qui chacune possède des spécificités qui doivent être défendues et promues. Toutefois, certaines communes ou intercommunalités ont témoigné de leur expérience de transfert de cette compétence (par exemple, la commune de Gérardmer, dans les Vosges, celle des Avanchers-Valmorel, en Savoie, la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, en Haute-Savoie, ou celle de la station des Rousses, dans le Jura…).

Ce transfert se justifie par un projet de territoire et une promotion collective afin de favoriser et de renforcer la communication d'une vallée.

Les situations sont différentes d'un territoire à un autre, et la proposition, qui ressort pour le moment de cette consultation, vise à défendre le libre arbitre pour les collectivités concernées, en subordonnant le transfert de compétence à l'intercommunalité, au principe de subsidiarité.

Lors de l'examen, mi-janvier, du texte au Sénat, la compétence «promotion du tourisme» (qui englobe la création d'un office de tourisme intercommunal) est devenue une compétence optionnelle qui peut être choisie parmi celles définies par la loi.

LES NOUVELLES TENDANCES AU MENU DES RENCONTRES DE GRAND SKI

L'édition 2015 des Rencontres de Grand Ski s'est déroulée le 19 janvier à Chambéry (Savoie), au centre de congrès Le Manège.

En partenariat avec l'Agence française pour le développement international des entreprises (Ubifrance) et le Cluster Montagne, association dont le but est d'accompagner et promouvoir les acteurs français de l'aménagement en montagne, la matinée a été consacrée à l'exportation du savoir-faire français de la montagne dans les pays du Grand Caucase, et l'après-midi une table ronde s'est tenue sur les préconisations du «Carnet de route de la montagne», élaboré il y a cinq ans.

En présence de professionnels du tourisme en montagne, cette réunion a fait le point sur l'évolution des comportements et des attentes de la clientèle en matière de vacances d'hiver à la montagne, avec notamment un focus sur les exemples autrichiens et suisses. Ont également été présentés les premiers résultats de l'étude sur le poids des locations de particulier à particulier et sur la fréquentation des hébergements marchands en station de montagne l'hiver.

UN DÉBUT DE SAISON COMPLIQUÉ PAR LA MÉTÉO

Les températures trop douces de la fin de l'année 2014 ont grandement perturbé l'enneigement des stations. La fabrication de neige de culture a été complexe. Ainsi, la fréquentation de la fin de l'année a largement été en baisse : –13 % par rapport à 2013, et –7 % par rapport à la moyenne des quatre dernières années [1].

Faute d'enneigement au début des vacances scolaires, les stations n'ont pu ouvrir que partiellement. Les saisonniers ont été particulièrement touchés pendant cette période en raison de report d'embauche et d'activité partielle. Enfin, entre Noël et le jour de l'An les chutes de neige ont apporté un taux de réservation plus important.

(1) Source : Note de conjoncture Domaines skiables de France du 13 janvier 2015.

FINANCES

Retour sur la seconde loi de finances rectificative pour 2014 et la loi de finances pour 2015

Les députés ont voté, le 18 décembre 2014, la loi de finances pour 2015 et la loi de finances rectificative pour 2014. Elles ont été promulguées le 29 décembre 2014. Lors de l'examen de ces textes, les députés ont supprimé la quasi-totalité des mesures qui avaient été introduites par le Sénat.

Dans cette version finale, la loi est basée sur un taux de croissance de 1 % et un objectif du déficit public à 4,1 % du produit intérieur brut (PIB). L'Assemblée nationale a confirmé la baisse des concours de l'Etat aux collectivités locales à hauteur de 3,67 milliards d'euros.
Afin de réduire l'impact sur les collectivités les plus démunies, la forte hausse de la péréquation verticale a été confirmée (+ 180 millions pour la dotation de solidarité urbaine, DSU, et + 117 millions pour la dotation de solidarité rurale, DSR). De même, pour garantir le maintien de l'investissement local, les crédits alloués au fonds de compensation sur la TVA (FCTVA) ne sont pas compris dans l'enveloppe normée, et une hausse de 200 millions d'euros est prévue pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
Ce texte prévoit également la pérennisation de la faculté pour les départements de relever les taux de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,80 % à 4,50 %, et du fonds de solidarité des départements. Le fonds d'amorçage en faveur de la mise en place d'activités périscolaires par les communes est transformé en fonds de soutien et pérennisé. Il financera les activités périscolaires qui seront inscrites dans le projet éducatif territorial. Son enveloppe s'élèvera à 300 millions d'euros chaque année. Le texte prévoit également une réforme de la taxe de séjour. Les communes auront désormais la possibilité de l'augmenter par délibération, car les barèmes ont été relevés.

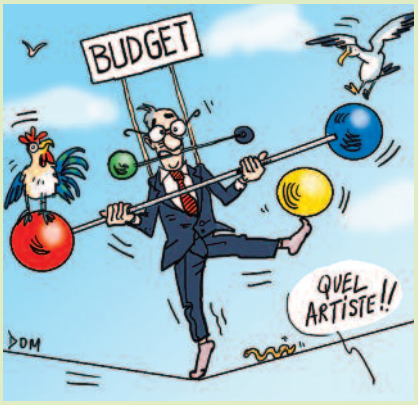

AGRICULTURE

Les coûts de l'installation en agriculture s'alourdissent

En l'espace de dix ans, le contexte de l'installation en agriculture a profondément changé : la taille moyenne des exploitations est passée de 42 à 55 hectares, avec un prix du foncier qui a progressé dans les mêmes proportions, soit de près d'un tiers, pour un taux d'endettement atteignant aujourd'hui 40,2 %, alors qu'il n'était que de 37,2 % en 2000. Du fait de la technicité et des performances des équipements toujours croissantes, mais aussi de la multiplication des normes sanitaires, environnementales et énergétiques notamment, s'installer aujourd'hui nécessite presque deux fois plus d'investissements qu'il y a dix ans.
A cela s'ajoute une difficulté accrue à emprunter auprès des banques, en raison surtout du renforcement des garanties qu'elles exigent pour couvrir le risque, que peine à compenser le système émergeant des prêts entre particuliers, le *crowdfunding*.
Avec une pression foncière qui ne se dément pas, et de multiples surcoûts spécifiquement liés aux équipements nécessaires, l'installation en montagne conserve toutefois une spécificité marquée justifiant la pérennisation d'un barème propre s'agissant des montants d'aides à l'installation *(résumés dans le tableau ci-contre)*.

Dotation jeune agriculteur (DJA)	Prêts bonifiés	Avantages
Exploitants à titre principal : **de 16 500 à 35 900 euros*** (au lieu de 8 000 à 17 300 euros en plaine) Exploitants à titre secondaire : **de 8 250 à 17 950 euros*** (au lieu de 4 000 à 8 650 euros en plaine) *Montant fixé par le préfet selon la difficulté du projet (zone géographique, type de production, spéculation développée, cadre familial ou non, conditions et niveau de reprise…). • **500 euros** de plus en cas d'exigence d'un suivi technico-économique du projet sur les trois premières années d'installation. • Le montant moyen de la DJA doit permettre de respecter au plan départemental le montant de l'enveloppe attribuée par la Région. • Paiement en un seul versement après le constat d'installation.	Taux d'intérêt de 1 % **22 000 euros maximum de bonification d'intérêt** (au lieu de 2,5 % et 11 800 euros en plaine)	**Avantages sociaux** • Exonération partielle de cotisations sociales durant cinq ans (de 65 % la 1re année, puis les années suivantes : 55 %, 35 %, 25 % et 15 %). • Exonération totale de cotisations sociales sur la DJA. **Avantages fiscaux** • Abattement de 50 % sur le bénéfice réel imposable pendant cinq ans (et de 100 % l'année où la DJA est inscrite au bilan). • Réduction de la taxe départementale de publicité foncière sur les acquisitions d'immeubles ruraux. • Dégrèvement de 50 % de la TFNB(1) pour une durée de cinq ans (les collectivités locales peuvent accorder un dégrèvement supplémentaire pour cinq ans maximum). **Priorités d'accès** • aux droits à produire. • aux droits à aides. • au foncier. (1) Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette rubrique rend compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire des députés et sénateurs, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par «PLM» peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne sur Internet grâce au lien mentionné pour chacune.

DAVID DEBRAY / FOTOLIA.COM

SÉNAT

ASSEMBLÉE NATIONALE

Réforme des rythmes scolaires en zone de montagne

Question écrite de Christian Estrosi, député des Alpes-Maritimes.

Christian Estrosi alerte sur l'application de la réforme des rythmes scolaires en zone de montagne pour les communes difficilement accessibles. Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, les parents d'élèves de l'école Les Cabris, à Isola 2000, tentent de faire valoir leur spécificité face à une mesure qui ne prend pas en compte les difficultés d'accès à leur commune. Pour rappel, la commune d'Isola 2000 est située à 2000 m d'altitude et à 90 km de Nice, soit à une heure et demie de route pour se rendre chez un médecin et aller vers des activités extrascolaires que les enfants pratiquent sur le littoral, comme le football ou la danse. Cette spécificité géographique de la commune avait conduit l'école à obtenir une dérogation en 1987 pour que le temps scolaire soit organisé sur quatre jours par semaine.

Par ailleurs, les parents d'élèves souhaitent faire valoir la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, qui spécifie que « la collectivité nationale doit permettre à ces territoires d'accéder à des niveaux et conditions de vie comparables à ceux des autres régions ». Ainsi, le député demande à la ministre de l'Education nationale ce qu'elle compte faire pour aider les familles des élèves de l'école d'Isola 2000 afin qu'elles obtiennent une dérogation prenant en compte leurs spécificités, pour permettre aux enfants d'accéder aux activités extrascolaires et aux rendez-vous médicaux qui sont éloignés, demandant un temps de trajet long.

http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-72252QE.htm

PHOTOGRAPHES SÉNAT

Taxe de prélèvement pour les communes de montagne riches en ressource en eau

Question écrite de Didier Guillaume, sénateur de la Drôme.

Didier Guillaume attire l'attention de la ministre de l'Ecologie sur la situation des communes de montagne, essentiellement rurales, riches en ressource en eau, en termes de taxe de prélèvement. En effet, ces communes captent, en général, des eaux de source, eaux de surface de manière gravitaire. Une grande partie de cette eau retourne au milieu, de manière plus ou moins directe, sans être ni consommée ni traitée. Les fontaines, les fuites et les trop-pleins représentent plus de 90 % des volumes qui retournent au milieu sans transformation et sur le même bassin-versant. Or, le cadre législatif indique que ces volumes d'eau sont prélevés et donnent donc lieu à une taxe de prélèvement.

L'objectif du Grenelle de l'environnement est d'encourager les communes à une meilleure connaissance et un meilleur entretien de leurs réseaux, ainsi que de faire baisser globalement le volume de prélèvement de 20 %.

Si cet objectif est partagé, il est nécessaire, pour l'atteindre, de réaliser de gros investissements et donc d'avoir de l'autofinancement, dont la taxe de prélèvement prive les communes. D'incitative, cette taxe devient donc punitive et contre-productive. C'est pourquoi il demande à la ministre s'il est envisageable d'avoir une évolution législative de la notion de prélèvement, pour que les volumes captés qui retournent au milieu sans traitement chimique ne soient plus comptés comme prélevés.

Question publiée dans le *Journal officiel* du Sénat du 18/12/2014 - page 2788

DR

Plans de prévention des risques naturels avalanches

Question écrite de Charles-Ange Ginésy, député des Alpes-Maritimes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Charles-Ange Ginésy attire l'attention de la ministre de l'Ecologie sur la nécessité d'organiser une concertation avant la publication officielle du guide méthodologique relatif aux plans de prévention des risques naturels (PPRN). Ce document administratif prévoit l'insertion dans la cartographie réglementaire des plans de prévention des risques d'avalanches (PPRA), aux côtés des zones rouges et bleues, d'une nouvelle catégorie de zone, les zones jaunes, délimitant des espaces susceptibles d'être exposés à des avalanches maximales vraisemblables, dites AMV, dont l'occurrence tricentennale est incertaine et très rare.

Le guide affirme dans ses versions successives que la localisation de ces zones jaunes se traduirait uniquement par l'interdiction stricte d'implantation d'établissement recevant du public (ERP) d'hébergement ne comprenant pas d'espaces de confinement et de bâtiments nécessaires à l'organisation des secours. L'intégration des zones jaunes dans les PPRA existants aura inéluctablement un impact financier pour les communes.

Elle risque également de se traduire par un accroissement de la responsabilité des maires. Il demande ainsi à la ministre quelles mesures elle entend mettre en œuvre pour organiser la concertation avec les associations nationales d'élus afin que soit réexaminé le principe des zones jaunes.

http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-71984QE.htm

LES DATES

3 février
COPIL Orange (Comité de pilotage de la publication *Paroles d'élus*)

5 février
Table ronde sur la loi Santé à l'Assemblée nationale avec l'ANEM

11 février
Groupe montagne et zones défavorisées de la FNSEA

17 février
Commission permanente du Conseil national de la montagne

18 février
Signature de la convention de partenariat ANEM-ERDF

AUDITION

L'Association entendue sur les formations biqualifiantes

Robert Chazelle, inspecteur de l'enseignement agricole, était reçu à l'ANEM, le 14 janvier, dans le cadre de sa mission sur l'état de la biqualification en France.

Instituée par la loi d'avenir pour l'agriculture, la mission menée conjointement par Robert Chazelle et son collègue, doyen de l'inspection de l'enseignement agricole, Hervé Savy, porte sur les modalités de développement des formations biqualifiantes dans l'enseignement agricole, notamment en zone de montagne. De fait, l'offre pédagogique de formations biqualifiantes, qui dépasse largement la seule sphère de l'enseignement agricole, est un enjeu particulièrement fort pour l'économie montagnarde.

C'est ce que lui a rappelé le député de Haute-Savoie et ex-président de l'ANEM, Martial Saddier, au nom de l'Association, en faisant valoir qu'en dépit du changement climatique, la saisonnalité des activités, et par conséquent, la pluriactivité et le besoin de formations biqualifiantes, restent plus que jamais d'actualité.

ASSEMBLÉE NATIONALE

MARTIAL SADDIER :
« La pluriactivité et le besoin de formations biqualifiantes sont plus que jamais d'actualité. »

Il a insisté sur le fait que l'offre de biqualification doit s'entendre de la façon la plus ouverte possible, en proposant des formations qui intègrent la dernière actualité des besoins professionnels, telles que l'informatique ou l'apprentissage des langues, en se souciant de la formation tout au long de la vie selon des modalités adaptées aux réalités que connaissent les travailleurs saisonniers, et en dépassant les clivages entre enseignements public et privé.

Pointant la faible présence en montagne d'établissements d'enseignement agricole, Martial Saddier a plaidé en faveur d'une extension au secteur de la formation de l'esprit de la circulaire de décembre 2011 relative à l'école en montagne, et a proposé une meilleure information du grand public concernant l'offre globale de biqualification.

Les conclusions de la mission devraient être remises à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, à la fin du mois de mars.

L'ÉLU DU MOIS

ALAIN DURAN : PYRÉNÉEN UNITAIRE

DR

Nouvellement élu au Sénat en septembre 2014 et intégré au sein du comité directeur de l'ANEM en tant que sénateur de l'Ariège, Alain Duran succède à l'ancien président de la Haute Assemblée, Jean-Pierre Bel, qui ne s'est pas représenté. Enseignant de son état, il est, depuis 1985, maire de la commune ariégeoise d'Arnave, qui compte 213 habitants et s'étage entre 500 et 1300 mètres d'altitude. Il est aussi président de la communauté de communes du pays de Tarascon, constituée de vingt communes (dont dix-neuf de montagne) pour quelque 9000 habitants.

Il est également conseiller général du canton de Tarascon-sur-Ariège depuis 2003, et, au sein du conseil général, vice-président de la commission réseaux et travaux publics, et membre de la commission des finances.

Membre de la commission des affaires économiques au Sénat, Alain Duran a été porteur en séance de l'amendement (aux côtés des sénateurs audois Roland Courteau et Gisèle Jourda) qui rétablissait, dans le projet de loi portant délimitation des Régions, le regroupement des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Il a notamment défendu cette réunification au nom de la montagne, en faisant remarquer que, hormis le département des Pyrénées-Atlantiques, cette nouvelle Région élargie englobait l'ensemble du versant français de la chaîne des Pyrénées.

PARTENARIAT

La Poste entame sa onzième année avec les élus

Une délégation de l'ANEM, constituée de parlementaires de montagne, a été reçue le 21 janvier par le président-directeur général du groupe La Poste, Philippe Wahl.

Cette rencontre a permis d'évoquer les relations étroites entre les élus de la montagne et le service postal et de tracer les perspectives du partenariat entre l'Association et La Poste, qui entre dans sa onzième année. Le président Wahl a présenté les orientations stratégiques du groupe, synthétisées entre diversification, mutualisation et maintien des 17000 points de contact.

Laurent Wauquiez, président de l'Association, après avoir remercié La Poste pour l'aide précieuse apportée à l'occasion du 30e congrès de l'Association, a indiqué que les élus de montagne étaient candidats pour accueillir des expérimentations visant notamment à regrouper, dans les locaux des bureaux de poste, une maison de services au public.

Marie-Noëlle Battistel, secrétaire générale de l'ANEM, s'est faite l'écho d'adhérents au sujet de la fermeture de bureaux de Poste le samedi matin, ainsi que de certaines difficultés à remplacer les facteurs dans des territoires isolés.

Pour la Montagne consacrera un dossier spécial au service postal en montagne dans son numéro de mars.

ANEM

Le déjeuner a été l'occasion d'échanges entre les dirigeants du groupe La Poste et les membres de la délégation de l'ANEM.

www.erdf.fr

Crédit photo : Marc Goüby – TBWA\WORLDWIDE PARIS

Où que vous soyez, et quel que soit votre fournisseur d'électricité, nous vous apportons l'électricité. Même entre deux montagnes. ERDF, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, assure chaque jour l'exploitation, l'entretien et la modernisation de près de 1,3 million de kilomètres de réseau.

ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !